

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Autonomie des établissements, composition des groupes de besoin, évaluations... les précisions de la circulaire de rentrée

Elise Le Berre

6-7 minutes

"Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux, bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité, garantir les conditions d'une école qui protège et rassemble" : ce sont les trois axes de la circulaire de rentrée, parue le 3 juillet 2025. Elle insiste sur l'adaptation des moyens et organisations aux contextes locaux, et précise comment doivent être constitués les groupes de besoin maintenus en 6e et 5e. Par ailleurs, les évaluations nationales de 5e, en vigueur depuis la rentrée mais facultatives, sont rendues obligatoires pour la rentrée, dans un format "resserré".



Valeurs républicaines, laïcité, climat scolaire... La circulaire de rentrée est parue au Bulletin officiel du 3 juillet 2025. Ministère Éducation nationale

Une "coordination entre, d'une part, la politique éducative nationale, et d'autre part, l'adaptation la plus fine possible des dispositifs aux spécificités locales" : c'est ce que prévoit la [circulaire de rentrée](#), parue au *Bulletin officiel* du 3 juillet 2025.

Intitulée "Tenir la promesse républicaine de l'école : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous", elle est structurée autour de trois axes :

- "consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite des élèves,
- bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité,
- garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble".

"Adapter les moyens et organisations aux contextes locaux"

Conformément à l'attachement d'Élisabeth Borne à laisser de l'autonomie aux établissements, la circulaire rappelle que "l'ambition de garantir à chaque élève les conditions propices à sa réussite exige une attention particulière portée aux besoins propres de chaque école et de chaque établissement".

Des propos qui font écho aux arbitrages de la ministre de l'Éducation nationale concernant la mise en place des groupes au collège, en français et en mathématiques. Élisabeth Borne avait infléchi ce dispositif en les maintenant en 6e et en 5e, mais pas en 4e et 3e, insistant plutôt sur des initiatives à la main des établissements ([lire sur AEF info](#)).

"C'est en tenant compte des réalités du terrain et en adaptant les moyens et les organisations aux contextes locaux que l'École de la République peut pleinement remplir sa mission d'égalité des chances et d'émancipation", indique ainsi la circulaire.

formation continue

Dans la circulaire, la ministre promet "une formation continue au plus près de la classe" pour les enseignants. Plusieurs mesures de formation sont prévues visant :

- **L'éducation prioritaire** : les enseignants de classes dédoublées bénéficieront, notamment dans le cadre des plans français et mathématiques, d'une formation adaptée, spécifiquement conçue pour "répondre aux enjeux pédagogiques propres à ce dispositif".
- **Evars** : en vue du nouveau programme d'Evars appliqué dès septembre, un plan de formation doit être déployé en présentiel, dans les académies, et par le biais d'un parcours M@gistère en auto-inscription.
- **Biais de genre** : dans le cadre du plan "Filles et maths", les enseignants seront formés et sensibilisés à la rentrée 2025 ([lire sur AEF info](#)).
- **Orientation** : dans le cadre du plan "Avenir", les professeurs principaux bénéficieront d'une formation spécifique dès l'automne 2025, en commençant par les 30 000 professeurs principaux de classe de 3e, avec l'appui des psychologues de l'Éducation nationale.

La composition des groupes de besoin précisée

Qui précise d'ailleurs comment doivent être constitués les groupes de besoins si contestés par les syndicats enseignants et associations de parents d'élèves.

Alors qu'un rapport de l'IGESR paru en juin en dresse un premier bilan plutôt défavorable, la circulaire reprend certaines de ces recommandations.

"L'analyse de cette première année de mise en œuvre montre la nécessité d'ajuster l'organisation de ces groupes afin qu'ils constituent une réponse pédagogique adaptée à chaque élève", poursuit la circulaire. Ainsi, en vue de la rentrée prochaine, il s'agit de "constituer des groupes en ciblant des compétences précises que les élèves doivent acquérir :

- fluence,
- compréhension de textes ou d'énoncé,
- automatismes de calcul
- et résolution de problèmes".

"La moyenne des élèves dans la discipline ou le score global aux évaluations nationales ne sont pas à même de constituer un facteur suffisamment précis pour bien répondre aux besoins des élèves", explique la circulaire. Dès lors, "les tests spécifiques des évaluations

nationales en français comme en mathématiques constituent de précieux indicateurs qu'il est important de mobiliser".

Ces compétences sont d'ailleurs au cœur des nouveaux programmes de français et mathématiques du cycle 3 ([lire sur AEF info](#)).

Les évaluations nationales de 5e obligatoires

Autre nouveauté précisée par cette circulaire : les évaluations nationales seront désormais aussi obligatoires en 5e. Elles sont bien en vigueur depuis la rentrée 2025, comme celles de 3e, mais elles n'étaient que facultatives en raison de manque de matériel informatique notamment ([lire sur AEF info](#)).

Pour les 5e, elles se tiendront donc "dans un format resserré, organisé autour d'une séquence 'mathématiques et français' d'une heure, à laquelle s'ajoute le test de fluence".

Par ailleurs, la circulaire évoque aussi :

- la stratégie de réussite en 4e et 3e
- l'éducation à l'orientation et le plan "Avenir"
- l'intelligence artificielle, la refonte de la formation initiale et continue
- la lutte contre les inégalités de destin
- les nouveaux programmes d'Evars, la sécurisation des établissements.